



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} novembre 2023, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents :

Bénédicte CHAMBREY,
Laurence MAIROT.

Procurations de vote :

Bénédicte CHAMBREY donne procuration à Laurence MARTIN.
Laurence MAIROT donne procuration à Elodie TOITOT.

17 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Laurence BEPOIX
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 sept 2023
- 2- Communication,
 - Réunion publique pour rendu de l'enquête
- 3- Développement durable
 - Natura 2000 – délimitation (délibération)
 - Projet Alimentaire Territorial – point d'avancé
 - ONF – affouage 2023 et état d'assiette 2024 (délibérations)
- 4- Finances,
 - Vente de bois (délibération),
 - Encaissement de chèques (délibération)
 - Modification transfert de compétence du Grand Besançon (Micropolis) (délibération)
- 5- Voirie,
- 6- Urbanisme,
 - PLUi – plan de zonage
- 7- Questions diverses

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25/09/2023

Madame le maire propose de reprendre le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre et d'y apporter les corrections nécessaires, s'appuyant sur les remarques et les conseils des élus.

Remarques ? Les CR arrivent trop tard. Aucune remarque sur le fonds.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve par 17 voix POUR, 2 abstentions, le compte-rendu du conseil municipal du 25 septembre 2023.

2/ Communication

Réunion publique pour faire le rendu de l'enquête le 20 novembre à 19 h à la salle des fêtes. Des flyers sont à disposition à la fin du conseil pour distribution. Il est demandé qu'un maximum d'élus soient présents.

3/ Développement durable

Natura 2000 : Nous devons faire remonter l'avis global de la commune d'ici le 15 novembre.

Nous n'avons pas encore eu toutes les réponses des exploitants. Nous devons donc ce soir prendre une décision de principe.

Tout d'abord il est rappelé que pour les parcelles agricoles la commune respectera le choix des agriculteurs pour leurs parcelles exploitées.

De plus nous ne devons pas inclure les parcelles ne permettant pas une continuité dans Natura 2000.

Mme Doney demande si, lorsque la zone définie par l'EPTB couvre la partie boisée d'une parcelle et pas le reste, le zonage Natura 2000 prend-il en compte toute la parcelle ?

Non, le zonage Natura 2000 ne tient pas compte du cadastre et des limites de parcelles, mais d'une zone.

On inclut les parcelles boisées, proposées par l'EPTB dans Natura 2000.

Proposition d'ajouter les parcelles boisées du Saint-Pierre à l'entrée N-O de Fontain en passant par le Mouthier, la partie boisée en haut du chemin de l'Espérance, le Fort de Fontain, jusqu'au parking de Ruroie. Le conseil émet une réserve sur les parties avec habitations.

Mme Doney et M. Tirole s'interrogent sur l'utilité de cette zone. N'est-ce pas définir une zone uniquement pour en définir une ?

Il est rappelé que l'exploitation d'une zone boisée ne change pas qu'elle soit déclarée Natura 2000 ou non. De plus, l'ONF sait parfaitement gérer ces zones.

M. D. Duquet précise que c'est une bonne façon de sauvegarder notre richesse communale, c'est une prise de conscience.

M. Chanson ajoute que si dans les zones définit Natura 2000, il y a des zones humides à sauvegarder ou une faune particulière, la commune pourra obtenir des aides financières.

M. Bourette remarque que la parcelle du Mouthier, correspondant à l'OAP du lotissement, est inclus dans ce nouveau zonage. Il s'inquiète que cela empêche le projet de se faire et que le classement Natura 2000 rende la zone inconstructible. Il demande que cette parcelle soit retirée.

M. Chanson indique que le classement en Natura 2000 n'empêche pas en soit la construction de maisons individuelles. Certaines villes sont d'ailleurs entièrement couvertes par un Natura 2000. En revanche la richesse biologique du site peut être une entrave certaine. Une étude

faune/flore sera d'ailleurs conduite par GBM si nous maintenons l'OAP dans le PLUI.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal,

- **approuve à l'unanimité de respecter le choix de chaque exploitant et de ne pas inclure des parcelles ne permettant pas la continuité du zonage Natura 2000,**
- **approuve à l'unanimité l'inclusion des parcelles boisées proposées par l'EPTB,**
- **approuve par 14 voix POUR, 4 abstentions et 1 voix contre, d'inclure les parcelles boisées longeant la crête de la Batterie Rolland jusqu'au parking de Ruroie.**

Projet Alimentaire Territorial : (PAT) présenté par Isabelle BERYTHON de GBM Service Environnement.

GBM travaille depuis 17 ans sur cette problématique alimentaire. Quelques exemples d'actions : Mise en place du marché de Gennes, de Pugey, Pépinière maraîchère à Chalezeule...

Depuis 3 ans, GBM travaille sur un Projet alimentaire territorial afin d'offrir aux petites communes la possibilité de mettre en place des projets concrets sur leur commune en mettant à disposition un prestataire pour créer du lien. Ce prestataire organise des réunions publiques participatives. Il restitue ensuite aux élus les sujets et idées abordés par la population, afin de hiérarchiser et de voir ensemble ce qui pourrait être fait au niveau de notre commune.

Sur ce sujet, GBM s'est entouré de partenaires divers : La Chambre d'Agriculture, le Sybert, la ville de Besançon, le département, la région, le Crous... avec chacun leur domaine de prédilection.

Quelques exemples : L'ENIL de Mamirolle est très sollicité pour la restauration collective, approvisionnement des repas à l'école primaire de Mamirolle, actions initiées autour des vergers, remise en état et mise à disposition de la population, l'accueil à Montfaucon d'un maraîcher qui va devenir agriculteur après 3 ans d'exploitation et la commune envisage d'accueillir un deuxième maraîcher. Devecey et Geneuille travaillent ensemble sur un PAT. Événement ponctuel comme Saveurs d'Automne à Pouilley-Français ou mise en place d'atelier cuisine...

En plus des partenaires, il y a les acteurs comme par exemple Terre Comtoise.

GBM s'est fixé des objectifs afin de tendre vers une agriculture plus durable, plus saine, locale et accessible à tous.

Le but est vraiment d'aller sonder la population pour savoir vers quoi aller : alimentaire, gaspillage... Mettre l'existant sur la table et trouver comment mieux faire et mieux consommer.

ONF :

- **Affouage 2023 :**

Les parcelles retenues pour l'affouage pour la forêt de Fontain : parcelles 4-5-6-18 et 24 (24.5 ha).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les parcelles d'affouages 2023 sur la forêt de Fontain.

Pour la forêt d'Arguel : parcelle 27 (3.91 ha).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les parcelles d'affouages 2023 sur la forêt d'Arguel.

- **Etat d'assiette 2024**

Les propositions de l'ONF sont :

Forêt de Fontain : parcelle 13 pour 64 m3 dans la parcelle du Chêne rouge.

Forêt d'Arguel : pas d'état d'assiette.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette 2024 sur les forêts de Fontain et d'Arguel.

Concernant l'ONF, Mr Besançon en charge du futur aménagement forestier, propose de nous rencontrer lors d'un prochain conseil afin de nous expliquer l'intérêt d'intégrer la Verte Montagne dans cet aménagement. Le conseil municipal décline cette proposition.

4/ Finances

Vente de bois : Scierie Corne pour 1 400 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement de la recette de la vente de bois.

Encaissement de chèques : 645 € de dons.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'encaissement des chèques.

Modification de statuts : GBM nous demande de voter la modification des statuts transférant la compétence pour l'entretien et l'aménagement du parc des expositions Micropolis à GBM. Compétence incombant actuellement à la Ville de Besançon via le SEM.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de statuts.

5/ Voirie

Plusieurs demandes d'habitants sur de la signalisation en termes de vitesse, de modification de voies en sens unique, et un retour sur l'écluse à Arguel. Une commission voirie est prévue la semaine prochaine. La mairie a eu quelques retours sur le fait que la route du Fort était bloquée pendant les travaux de l'ancienne mairie.

Nous devons faire un retour sur les travaux à proposer à GBM en termes de voirie, le point doit être fait prochainement avec notre référent. Dans l'ensemble nos routes sont en bon état (entretien courant plutôt que gros travaux).

Mme le Maire et M. Chanson ont rencontré des responsables de GBM (le Département n'est pas venu) pour demander une étude de piste cyclable ou de voie verte pour relier la zone d'activité et le village (par la rue de la Motte féodale). Les besoins ont été exprimés lors de la réunion et GBM doit faire une étude de faisabilité.

Concernant les panneaux signalant nos commerces et nos entreprises. Ce sont aux commerçants et entrepreneurs d'acheter les panneaux et ils doivent faire une demande d'autorisation au Département pour leur installation.

6/ Urbanisme

PLUi – Plan de zonage :

Une nouvelle chargée de mission PLUi.

Demande de maintenir des zones N en zone UH. Cela semble compliqué.

Demande de mettre en zone UJ (zone jardin) sur Arguel.

GBM a proposé de mettre deux parcelles en UJ : parcelle de Mr et Mme Loyenet. Parcelle de Mr et Mme Dromard. Le conseil demande le maintien de ces parcelles en UB.

Demande de Claude Gresset de passer en zone U le terrain agricole de l'ancienne fromagerie. Prochaine réunion de la commission d'urbanisme où il sera décidé le projet d'évolution de la commune sans se laisser enfermer par GBM. D'ici 2030, on nous autorise 60 logements.

Demande à GBM de faire une étude complémentaire sur les eaux de ruissellement avec la problématique du bas du village.

7/ Questions diverses

- GBM veut développer le nombre de bornes pour recharger des véhicules électriques. La société retenue pour faire les travaux d'installation de bornes proposait à la commune de faire l'installation sur des places du parking de l'école. Cela a été refusé car le parking est déjà souvent saturé. Une contre-proposition est de mettre les bornes sur le parking de la salle des fêtes (utilisation de 3 places). L'opérateur nous paiera une redevance d'occupation de l'espace public.
- M. Gaillard demande de fixer une date pour la commission des appels d'offres. Cela est à prévoir en fonction de l'agenda de Mr Cohendet, l'architecte qui gère le dossier et qui effectue l'analyse des offres. La fin de l'appel d'offre est le 17 novembre. Pour que la candidature soit valide, la visite de l'église en amont est obligatoire.
- Opération broyage le 20 novembre, organisée par le SYBERT. Dépôt des déchets verts jusqu'au 19 novembre au stade, sous la cabane de tennis.
- Cérémonie du 11 novembre : besoin de 2 ou 3 personnes de 11 h 30 à 13 h pour aider au service.

Clôture des débats : 22 h 45.

Prochain conseil :

Lundi 18 décembre 2023 à 20 h.

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 18 décembre

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 10/01/2024

La Maire,



Catherine HAMERLIN